

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2018, le Conseil municipal de Lac-des-Écorces a présenté et déposé le projet de règlement n° 227-2018 intitulé :

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES,
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 118-2010

Ce nouveau règlement sera adopté à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra à 19h le lundi 10 décembre 2018, à la salle du Conseil municipal de Lac-des-Écorces située au 672, boulevard Saint-François, Lac-des-Écorces (Québec) J0W 1H0.

Le règlement n° 227-2018 fixe, pour l'exercice financier 2019 et les suivants, la rémunération de base annuelle du maire à 20 105 \$ et celle de chaque conseiller à 6 701.60 \$. Il fixe également le montant annuel de l'allocation de dépenses pour le maire à 10 052.50 \$ et celle de chaque conseiller à 3 350.80 \$. Le règlement prévoit aussi pour l'exercice 2020 et les suivants, une indexation de la rémunération totale annuelle du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'IPC pour le Canada établi par Statistique Canada, lequel ne pourra être inférieur à 1% et ne pourra excéder 2%.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 15 novembre 2018.

Nathalie Labelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché ou fait afficher le présent avis public concernant le règlement 227-2018 aux quatre endroits désignés par le conseil municipal, le 15 novembre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 novembre 2018.

Nathalie Labelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim